Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			noiogiqu	e et a i etiquetage	ues produi	.to DIOIO	Siques				
ires	I.1 Numéro du d FR-BIO-15.250-0005	I.2 Type d'Opérateur ☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs									
Partie I: Éléments obligatoires	Nom Adresse	groupe d'opérateur: MICROZIMA Petit Fournil Bio 12: France			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR						
e I: Éléme	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation										
Parti	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques										
		1									
	Le présent docu convient) satisfa	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu Date	02 février 2023 16:31:50 +0100	Nom et signature	BUREAU ALPES CONTROLES	I.8 Validité Certificat vala	ble du	02/02/2023	au	31/03/2024		
	Lieu	CET Annecy-le-Vieux (FR)									
			\$								

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

-									
	II.1 Répertoire des produits								
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848								
dnes	Pains natures (blanc, demi-complet, complet, integral, seigle, khorazan, engrain)	Biologique							
artie II: Éléments facultatifs spécifiques	Pains campagnes (campagne, integral campagne, chataigne, integral chataigne, complet de mais, pain de sarrasin, integral de sarrasin)	Biologique							
ifs sj	Pains meteils (meteil, integral meteil, pain a la chataigne, pain au sarrasin, integral au sarrasin)	Biologique							
ıltat	Pains aux graines (graines de pays, integral pays, engrain pays, lin, melilot, complet melilot)	Biologique							
facı	Pains aux fruits secs (raisin noisette, raisin noisette complet, noix, noix amande, figue amande, engrain figue amande)	Biologique							
nts	Pain riz sarrasin	Biologique							
me	Pain melasse multi-cereales Pain petit dejeuner (pain brioche)	Biologique Biologique							
Élé	Brioche (nature, blanche, campagne)	Biologique							
H	Craquants (gingembre, canneberge, melilot)	Biologique							
artie	Pain du jour	Biologique							
	II.2 Quantité de produits								
	II.3 Informations sur les terres								
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou le	es activités sont							
	effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
•	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation								
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf								